V14 2026 61

Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Vœu relatif à la lutte nécessaire des pouvoirs publics face au racisme et à l'islamophobie suite à l'attentat terroriste raciste de Trappes et de La Verrière

Déposé par Carine Petit, Julie Cabot, les élu·e·s de la majorité municipale.

Considérant que le vendredi 23 octobre 2026, aux alentours de dix heures, un homme de trente-neuf ans a ouvert le feu à Trappes et à La Verrière sur des civils, faisant un mort, Pengo Bossio Wangi, âgé de 26 ans, et sept blessé·es, dont une fillette ;

Considérant que le Parquet national antiterroriste a retenu comme circonstances aggravantes de sa saisine « l'appartenance vraie ou supposée à une prétendue race, une ethnie, une nation ou une religion déterminée », et que le suspect a déclaré auprès des enquêteurs avoir voulu « venger les commerçants » pillés le 17 octobre 2026 en s'en prenant « aux Noirs et aux Arabes » ;

Considérant que cette attaque terroriste s'inscrit dans un contexte de recrudescence d'actes meurtriers racistes et islamophobes survenus depuis 2025, tels que l'assassinat d'Aboubakar Cissé à La Grand-Combe le 25 avril 2025 et celui d'Hichem Miraoui à Puget-sur-Argens le 31 mai 2025 ;

Considérant la recrudescence des propos à caractère raciste et islamophobe de la part de responsables politiques et de figures médiatiques et pseudo-intellectuelles, notamment par la promotion de la théorie du « grand remplacement » ;

Considérant que la Commission nationale consultative des droits de l'homme a recensé en 2025, 9 737 crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, soit une hausse de 5 % par rapport à 2024, dont une augmentation de 88 % des faits antimusulmans et de 17 % des autres faits racistes et xénophobes ;

Considérant que le collectif d'extrême droite « Objectif Remigration » prévoyait d'organiser le 31 octobre 2026 au Plessis-Robinson un colloque intitulé « Remigration : ouvrons le débat », ainsi qu'une manifestation à Paris le lendemain, une semaine à peine après l'attentat ;

Considérant que la promotion de la « remigration » participe directement de la diffusion de l'idéologie qui a armé l'auteur de cet attentat ;

Considérant que, dès le lendemain de l'attentat, le samedi 24 octobre 2026, des groupuscules d'extrême-droite, souvent masqués et parfois armés, ont défilé et se sont attaqués à des cortèges de la mobilisation contre la vie chère dans une quinzaine de villes ;

Considérant que l'attaque de Trappes, comme les précédentes, pour son caractère terroriste d'une part et raciste d'autre part, porte atteinte aux valeurs de la République de vivre-ensemble, d'égalité et de sûreté pour chacune et chacun ;

Considérant qu'une telle tragédie doit provoquer un émoi univoque, un deuil républicain et une unité dans la solidarité avec les victimes et leurs proches, ainsi qu'une condamnation des discriminations racistes et islamophobes dans notre pays ;

Considérant que l'Hôtel de Ville de Paris et la Mairie du 14e arrondissement ont mis leur drapeau en berne le 26 octobre 2026 en hommage à Pengo Bossio Wangi et à l'ensemble des victimes de cet attentat ;

Considérant le rassemblement contre la haine raciste qui s'est tenu le lundi 26 octobre 2026 place de la Bataille-de-Stalingrad à Paris, à l'appel de nombreuses associations antiracistes, organisations syndicales, étudiantes et lycéennes, en présence d'élu·es parisien·nes, dont des élu·es du 14e arrondissement ;

Considérant que des élu·es parisien·nes et du 14e arrondissement ont pris part, le vendredi 30 octobre 2026, au rassemblement contre le racisme et l'islamophobie organisé à Trappes à l'appel de sa municipalité ;

Considérant qu'aucun·e ministre du Gouvernement ne s'est rendu·e à ce rassemblement de Trappes, malgré la gravité de cet attentat et son caractère explicitement raciste ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les formes de discriminations ;

Considérant la nécessité de protéger les habitant·es du 14e arrondissement de Paris dans un contexte de recrudescence des actes meurtriers et à caractère raciste, sa population étant riche de sa diversité, comprenant des communautés d'origines diverses ;

Considérant le devoir de l'État d'assurer la sûreté de chaque habitant·e du territoire national, peu importe son origine ou sa religion réelle ou supposée, et de lutter contre l'ensemble des discriminations, notamment racistes, islamophobes et antisémites ;

Sur proposition de Julie Cabot et des élu·e·s du Groupe Écologiste et Social, le conseil d'arrondissement du 14e :

- Condamne avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste à caractère raciste perpétré le matin du vendredi 23 octobre 2026 dans les communes de Trappes et de La Verrière ;

- Affirme sa solidarité avec les victimes et leurs proches, et notamment ceux de M. Pengo Bossio Wangi ;

- Salue la mobilisation de la Ville de Paris et de la société civile en hommage aux victimes et en signe de deuil républicain, et appelle à la poursuivre ;

- Appelle l'État à urgemment renforcer la prévention et la lutte contre les actes terroristes, et notamment ceux à caractère raciste d'extrême-droite, au vu de leur recrudescence ;

- Appelle le Parlement à légiférer sur l'apologie de la théorie raciste du « grand remplacement ».